

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2022_5_14

SEANCE DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 12

Date de convocation du : 05 Décembre 2022

Votants : 17

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : Décision
modificative n°2 - Budget
Commune**

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Secrétaire de Séance : Madame Joëlle BASTIEN

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de modifier le budget primitif COMMUNE 2022 ainsi qu'il suit :

COMPTES DEPENSES

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	F	012	64111		Rémunération principale	-600.00€
D	F	68	6817		Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+600.00€
TOTAL						0.00€

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
TOTAL						

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

